

Envoi : 16/05/2017

Réception par le Préfet : 16/05/2017

Publication : 19/05/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-5-6-6

Séance du vendredi 12 mai 2017

TRAVAUX DE VALORISATION DES PROPRIÉTÉS DÉPARTEMENTALES

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme BOHN, M. HABIG, Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-6-3 du 17 mars 2017, relative aux Politiques de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 27 janvier 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les dépenses relatives aux opérations et travaux sur les forêts départementales ainsi que sur les espaces naturels départementaux telles que détaillées dans l'annexe 1 à la présente délibération,

- Affecte des AP à hauteur de 195 000 € aux travaux évoqués dans le cadre du Programme C133.

Les dépenses d'investissement seront imputées sur le Programme C133 – Chapitre 21 – Fonction 738 - Nature 2128.

Les études seront imputées sur le Programme C633 – Chapitre 011 – Fonction 738 – Nature 617.

Les recettes, issues de la vente des bois, seront affectées sur le programme C633 – chapitre 70 – fonction 738 - nature 7022.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité